

R.C

## Règlement de la Consultation



### RENOVATION DES APPARTEMENTS

Le relais des Consuls, rue du consulat, Castres

**MAÎTRE D'OUVRAGE**  
**IN'LI SUD OUEST**  
11 boulevard des Récollets  
CS 97802  
31078 TOULOUSE cedex 4

**ASSISTANT / MAÎTRE D'OEUVRE**  
**EURL FREDERIC.LEBRETON**  
**FREDERIC LEBRETON**  
« LASBORDES »  
31460 PRUNET port : 06 72 36 83 81  
<mailto:contact@flebreton.fr>

Signature et cachet des Entreprises

## 1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne les travaux suivants :

### RENOVATION RELAIS DES CONSULS A CASTRES TRANCHE FERME

En procédure adaptée.

## 2. MAITRE DE L'OUVRAGE

La maîtrise de l'ouvrage est assurée par :

**IN'LI SUD OUEST**  
**11 boulevard des Récollets**  
**CS 97802**  
**31078 TOULOUSE cedex 4**  
**Tél : 05 61 14 70 86**  
**Mail : [appel.offres31@inli.fr](mailto:appel.offres31@inli.fr)**

## 3. MAITRE D'ŒUVRE et AUTRES INTERVENANTS

EURL FREDERIC.LEBRETON Monsieur Frédéric Lebreton  
« lasbordes » 31460 PRUNET  
06 72 36 83 81  
[contact@flebreton.fr](mailto:contact@flebreton.fr)

## 4. MODE D'INTERVENTION DES ENTREPRISES

### 4.1. DECOMPOSITION EN LOTS DE TRAVAUX ET CORPS D'ETAT

Les travaux faisant l'objet du présent Appel d'Offres sont divisés en « lots de travaux » pouvant donner lieu chacun à un marché de travaux. La liste des lots de travaux est donnée en tête du devis descriptif des travaux. Toute offre partielle ne concernant pas un lot complet sera déclarée irrecevable. En cas d'un oubli fortuit, l'entreprise sera invitée à compléter son offre pour la rendre conforme au dossier de consultation, seule une offre complète pourra être prise en compte. Un même soumissionnaire peut devenir attributaire de plusieurs lots.

L'entreprise est tenue de présenter une offre chiffrée pour chaque lot quelle souhaite se voir attribuer, de telle sorte que le jugement des différentes offres ou propositions reçues puisse être fait pour chaque lot considéré séparément. Si elles sont retenues, les différentes offres pourront faire par la suite l'objet d'un marché unique regroupant les différents lots attribués. Un même soumissionnaire peut également présenter une proposition en entreprise générale suivant la même démarche.

### 4.2. MODE D'INTERVENTION DES ENTREPRISES

**Le marché de travaux sera passé avec des entreprises séparées avec possibilité de répondre pour 1 ou plusieurs lots.**

#### 4.3. SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance est soumise aux titres I et II de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 75 .

L'entrepreneur titulaire du marché ne peut sous-traiter la totalité des travaux qui lui sont confiés. L'entrepreneur ne peut sous-traiter sans autorisation du maître de l'ouvrage des travaux pour lesquels il est qualifié; pour les autres, le maître de l'ouvrage peut en tout cas faire obstacle au sous-traité avec un sous-traitant déterminé.

En cas de sous-traitance, l'entrepreneur titulaire du marché peut demander de s'acquitter des paiements dus au sous-traitant en faisant verser le montant directement par le maître de l'ouvrage au sous-traitant. Le montant de ce versement, qui sera déduit de son décompte, doit être visé par lui.

### 5. CALENDRIER GENERAL D'EXECUTION

La durée totale du chantier est de : **5 mois** dont **1 mois** pour la préparation à compter de la date figurant sur : l'ORDRE de SERVICE qui prescrira le début des travaux.

Ce délai d'achèvement est impératif, sous peine d'application des pénalités de retard prévues au marché de travaux.

### 6. MODALITÉS DE L'APPEL D'OFFRES

#### 6.1. DOCUMENTS FOURNIS PAR LE MAITRE DE L'OUVRAGE

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) comprend :

- Le présent Règlement de Consultation (RC),
- L'Acte d'Engagement (AE) (joint au RC)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) qui précise les clauses juridiques du marché,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
  - **LOT 1 : Electricité**
  - **LOT 2 : Plomberie**
  - **LOT 3 : Menuiseries mobilier agencement**
  - **LOT 4 : Démolition Evacuation Peinture Sols Carrelage**
  - **LOT 5 : Façades**
- des extraits de plans

#### 6.2. RETRAIT DU DOSSIER

Dossier à télécharger sur le site du Maître d'Ouvrage.

### **6.3. PIECES A FOURNIR PAR LES ENTREPRISES SOUMISSIONNAIRES**

La prise en considération d'une offre est subordonnée à la fourniture par l'entreprise des pièces suivantes :

#### **6.3.1 Lettre de candidature**

L'entrepreneur déclare et affirme, sous peine de résiliation de plein droit de son marché ou de la mise en régie à ses torts exclusifs, qu'il est lui-même et le personnel de la société qu'il représente, parfaitement qualifié et spécialisé pour l'exécution des travaux faisant l'objet de son marché et, le cas échéant, copie du jugement prononçant le redressement judiciaire.

Lorsque le signataire n'est pas le chef d'entreprise, la déclaration de candidature doit être assortie de ses pouvoirs l'habilitant à engager l'entreprise candidate.

#### **6.3.2 Acte d'engagement**

L'acte d'engagement dûment rempli.

#### **6.3.3 Devis détaillé des prestations**

L'entrepreneur fournira un devis global et forfaitaire des prestations décrites au CCTP.

#### **6.3.4 Attestation de déclaration des sous-traitants**

L'entrepreneur fournira, dans le cas d'une sous-traitance d'une partie de son lot, l'attestation jointe ainsi que tous les documents précédemment cités en référence au sous-traitant.

### **6.4. DEMARCHES PRELIMINAIRES A L'ETABLISSEMENT DES OFFRES**

Avant d'établir leurs propositions, les entreprises sont tenues de :

- Prendre connaissance du marché de travaux (ou du Cahier des Clauses Particulières).
- Éventuellement, d'appeler l'attention du maître d'ouvrage sur toute erreur ou omission dans les documents de consultation

Pour obtenir des renseignements complémentaires, les entreprises prendront contact avec le maître d'ouvrage, en posant leur(s) question(s) directement sur le site de la consultation. Les entreprises désirant se rendre sur le lieu des travaux devront téléphoner au Maître d'œuvre (Frédéric Lebreton 06 72 36 83 81 ).

### **6.5. PRESENTATION DES OFFRES**

Les propositions des entreprises se feront sous forme d'un devis détaillé reprenant obligatoirement l'ordre des chapitres du CCTP.

Les prix portés au devis estimatif seront comptés hors taxes, la TVA étant calculée sur le total.

## 6.6. CRITERE D'ATTRIBUTION

Les critères de jugement de l'offre sont pondérés sur 2 critères :

- **Prix des prestations (60 %)**
- **Valeur technique (40 %)**

Chaque offre obtient une note totale sur 20.

## 7. REMISE DES OFFRES

### 7.1. ADRESSE DE REMISE DES OFFRES

Les offres sont à adresser au maître de l'ouvrage **par voie dématérialisée** :

**IN'LI**  
**11 boulevard des Récollets**  
**CS 97802**  
**31078 TOULOUSE cedex 4**

[appel.offres31@inli.fr](mailto:appel.offres31@inli.fr)

### 7.2. DATE DE REMISE DES OFFRES

La date limite de remise des offres est fixée au :

**vendredi 19 Octobre 2018 à 17 heures**

Les dossiers remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.

**Les offres doivent être transmises par voie dématérialisée directement sur l'e-mail du Maître d'Ouvrage.**